

ANNEXE 2

Le sens des abréviations qui figurent sur les feuillets de ce registre change selon le type de plongée pratiquée, notamment si la plongée a lieu avec ou sans immersion.

On distingue les trois (3) types de plongée suivants :

- plongée à titre amateur ou plongée à titre professionnel de la mention « A » ou « B »,
- plongée à titre professionnel de la mention « C »,
- plongée à titre professionnel de la mention « D ».

Les mentions « A », « B », « C » et « D » étant celles définies à l'article 16 du décret n° 2008-2568 du 7 juillet 2008 fixant les conditions d'aptitude médicale et technique et les modalités d'exercice des activités de plongée, susvisé.

1- Plongée à titre amateur ou plongée à titre professionnel de la mention « A » ou « B » :

Conditions ambiantes : y inscrire l'état de la mer, le courant exprimé en nœud, les conditions météorologiques régnautes, la situation nautique, éventuelle constatation de pollution marine.

Gaz respiré : air ou mélange respiratoire durant la plongée en indiquant le pourcentage de chaque gaz constituant le mélange.

Motif de la plongée : travail à réaliser.

Plongeur : nom et prénom du plongeur.

Rôle : rôle confié par le directeur de plongée (moniteur, plongeur assistant ...). Chaque plongeur doit apposer sa signature dans cette colonne.

P : profondeur, profondeur maximale atteinte au cours de la plongée exprimée en mètre.

DS : départ surface, marque l'heure du début de l'immersion.

DF : départ fond, marque l'heure à laquelle le plongeur quitte le fond pour rejoindre la surface ou le premier palier de décompression.

HS : heure surface, marque l'heure d'arrivée en surface et la fin de la plongée.

DT : durée de travail, marque le temps écoulé entre l'heure du départ surface (DS) et l'heure de départ fond (DF) exprimée en heure et minute et arrondie à la minute supérieure.

DTP : durée totale de la plongée, marque le temps total de la plongée écoulé entre le départ surface (DS) et l'heure surface (HS).

Intervalle (I) : temps écoulé, pour un même plongeur, entre l'heure surface (HS) d'une première plongée et le départ surface (DS) d'une deuxième plongée.

Table de décompression : table appliquée au cours de la plongée.

Palier de décompression : chaque palier ou les paliers effectués au cours de la plongée.

Observations : y inscrire toute atteinte à la sécurité, les incidents et les accidents de plongée, les défaillances du matériel ainsi que tout autre événement jugé utile par le directeur de plongée de l'inscrire tout en indiquant l'horaire précis de son événement.

2- Plongée à titre professionnel de la mention « C » :

Conditions ambiantes : n'y rien inscrire.

Gaz respiré : air et/ou oxygène.

Motif de la plongée : la nature du traitement.

Plongeur : nom et prénom de l'accidenté ou du patient.

Rôle : n'y rien inscrire.

P : pression, pression relative maximale atteinte au cours de l'intervention thérapeutique exprimée en hectopascals ou en bars.

DS : départ surface, marque l'heure du début de la compression.

DF : départ fond, marque l'heure du début de la décompression.

HS : heure surface, marque l'heure de la fin de la décompression et la fin du traitement.

DT : durée du traitement, marque le temps écoulé entre l'heure du début de la compression (DS) et l'heure du début de la décompression (DF) exprimée en heure et minute et arrondie à la minute supérieure.

DTP : durée totale de la plongée, marque le temps total de la plongée écoulé entre l'heure du début de la compression (DS) et l'heure de la fin de la décompression (HS).

Intervalle (I) : n'y rien inscrire.

Table de décompression : table ou série de tables thérapeutiques appliquées au cours du traitement.

Palier de décompression : chaque palier ou les paliers effectués au cours du traitement.

Observations :

- inscrire l'heure du début et de la fin de chaque phase de l'emploi de l'oxygène,

- inscrire toute atteinte liée à la sécurité, les incidents et les accidents de la plongée, chaque défaillance du matériel ainsi que tout autre événement lié directement à l'intervention thérapeutique jugé utile par le directeur de plongée de l'inscrire tout en indiquant précisément l'horaire de son déroulement,

- enregistrer à des intervalles réguliers d'au plus 30 minutes, les relevés de l'heure et du manomètre de pression et les principales caractéristiques de l'air à l'intérieur du caisson y compris la teneur en oxygène et en gaz carbonique.

3- Plongée à titre professionnel de la mention « D » :

Conditions ambiantes : y inscrire l'état de la mer, le courant exprimé en nœud, les conditions météorologiques régnautes, la situation nautique, constatation de la pollution marine.

Gaz respiré : air ou mélange respiratoire utilisé durant la plongée en indiquant le pourcentage de chaque gaz constituant le mélange.

Motif de la plongée : travail à réaliser.

Plongeur : nom et prénom du plongeur.

Rôle : rôle confié par le directeur de plongée (moniteur, plongeur assistant ...). Chaque plongeur doit apposer sa signature dans cette colonne.

P : pression, pression relative maximale atteinte au cours de la plongée exprimée en hectopascals ou en bars.

DS : départ surface, marque l'heure du début de la compression.

DF : départ fond, marque l'heure du début de la décompression.

HS : heure surface, marque la fin de la décompression et la fin de la plongée.

DT : durée de travail, marque le temps écoulé entre le départ surface (DS) et l'heure de départ fond (DF) exprimée en heure et minute et arrondie à la minute supérieure.

DTP : durée totale de la plongée, marque le temps total de la plongée écoulé entre le départ surface (DS) et l'heure surface (HS).

Intervalle (I) : temps écoulé, pour un même plongeur, entre l'heure surface (HS) d'une première plongée et le départ surface (DS) d'une deuxième plongée.

Table de décompression : table appliquée au cours de la plongée.

Palier de décompression : chaque palier effectué au cours de la plongée.

Observations : y inscrire toute atteinte à la sécurité, les incidents et les accidents de plongée, les défaillances du matériel ainsi que tout autre événement jugé utile par le directeur de plongée de l'inscrire tout en indiquant l'horaire précis de son événement.